

La Lettre

du Service Commun Recherche et Valorisation

Sommaire

Éditorial

ÉTUDES DOCTORALES

- *Les études doctorales à Dauphine en chiffres*
- *L'arrivée du Contrat doctoral à Dauphine à la rentrée 2009*
- *Une école doctorale unique à Dauphine à la rentrée 2010*
- *Utilisation de la visioconférence lors de la soutenance de thèse*

RECHERCHE ET VALORISATION

- *Journée de la recherche 2010 ... A VOS AGENDAS*
- *Comment utiliser l'ANR ?*
- *OSEO et le Centre Francilien de l'Innovation*
- *Bilan HDR*
- *La base de publications de l'université : une visibilité accrue – premières tendances.*
- *Le magazine de la recherche*
- *Carrière des enseignants-chercheurs*
- *Accueil à la rentrée 2009*
- *Recherche en Europe : quelques publications*
- *ERC*

COUP DE PROJECTEUR SUR ...

... les distinctions

DOSSIER SPÉCIAL :

Le dispositif CIFRE

ÉDITO

Accueil des nouveaux maîtres de conférences et charge d'enseignement allégée, création de semestres sabbatiques financés sur nos budgets propres, définition de nos propres échelles d'attribution de la prime d'excellence scientifique,... l'élargissement de la marge de manœuvre de Dauphine en termes de gestion des ressources humaines en enseignement et en recherche est une réalité. Les nouveaux dispositifs que l'Université a mis en œuvre ont pour objectif de permettre à chaque enseignant-chercheur de donner le meilleur de lui-même dans ses deux domaines principaux d'activité : l'enseignement et la recherche. Ainsi, les contributions financières des chaires au budget de Dauphine ou le préciput de l'ANR sont-ils utilisés pour financer les allègements de service d'enseignement (sous forme de CRCT ou de délégations) des enseignants-chercheurs fortement impliqués dans la recherche qu'ils soient ou non partie prenante des ANR ou des chaires à l'origine du financement. De plus, et toujours grâce à ces mêmes ressources, chaque heure d'enseignement non enseignée par un enseignant-chercheur bénéficiant de l'un de ces dispositifs, est remplacée par deux heures au budget des heures complémentaires. Cet abondement aux heures complémentaires permet ainsi de contribuer aux besoins grandissants en termes d'encadrement des étudiants (création de nouveaux cours, tutorat, monitorat) ainsi qu'au financement des décharges accordées à ceux fortement impliqués dans des responsabilités pédagogiques. Les prochains mois devraient voir nos responsabilités en la matière continuer à s'élargir. Par exemple et pour la première fois cette année, le reclassement des nouveaux maîtres de conférences (prise en compte d'activités antérieures hors fonction publique) relève de l'établissement. Une commission impliquant CS, CA et Départements a été mise en place avec l'appui du SCRIV pour faire, dès les prochaines semaines, des propositions aux conseils en termes de gestion des ressources humaines. Ces questions sont cruciales pour la cohésion de nos équipes, pour notre attractivité et, plus généralement, pour l'avenir de Dauphine.

Elyès JOUINI

Vice-président du Conseil Scientifique

La Lettre du SCRIV

Journal d'information du Service Commun Recherche et Valorisation

N°7 – Février 2010

Responsable de la publication : Elyès Jouini

Responsable de la rédaction : Valérie Fleurette - Mise en page et conception : Anne-Laure Chagnon

Équipe de rédaction : Stéphanie Birouste, Édith Buser, Anne-Laure Chagnon, Caroline Farge, Valérie Fleurette, Manuela Martin-Iglésias, Christine Okret-Manville, Delphine Prieur, et Paul Seitz

<http://www.dauphine.fr/fr/recherche-et-valorisation.html>

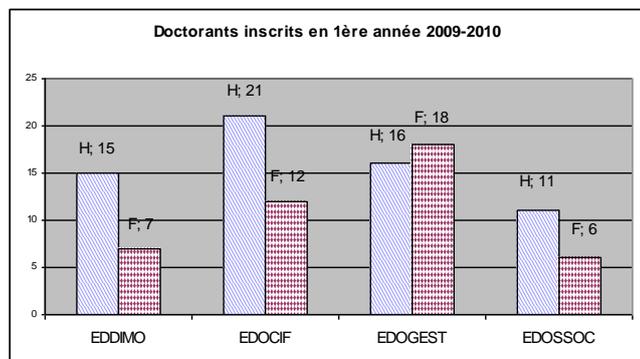
ÉTUDES DOCTORALES



LES ETUDES DOCTORALES A DAUPHINE EN CHIFFRES

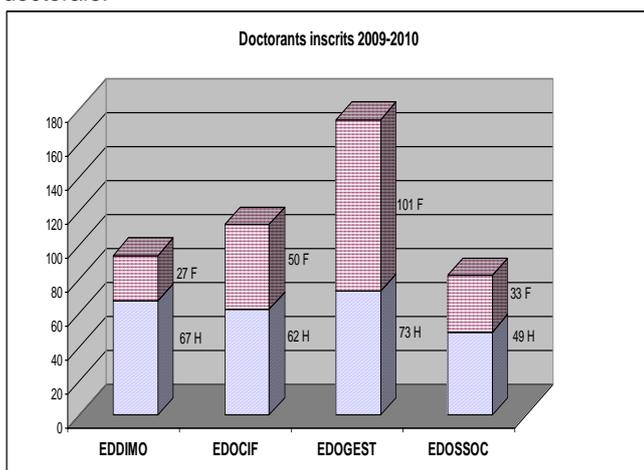
Effectif doctoral 2009-2010

Les Ecoles doctorales dauphinoises ont accueilli, à la rentrée 2009, 106 nouveaux doctorants dont 40% sont des femmes.



Source CF-MMI/SCRV – 29/01/10

Sur les 462 doctorants inscrits au 29 janvier 2010 toutes années confondues, c'est EDOGEST qui présente l'effectif le plus important avec près de 38% de la population doctorale.

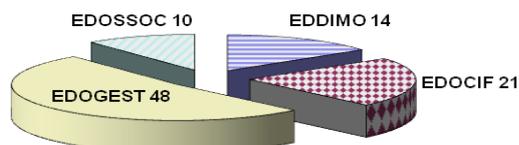


Source CF-MMI/SCRV – 29/01/10

93 doctorats délivrés en 2009 à Dauphine

Le nombre de thèses soutenues à l'Université Paris-Dauphine en 2009 affiche une progression de 18% par rapport à 2008.

Docteurs 2009



Source CF-MMI/SCRV – 04/02/10

Avec respectivement 37% et 27%, ce sont EDOGEST et EDDIMO qui enregistrent les plus fortes augmentations.

L'ARRIVEE DU CONTRAT DOCTORAL A DAUPHINE A LA RENTREE 2009

Au revoir les allocations de recherche du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche... Bienvenue aux contrats doctoraux de Dauphine !

Le contrat doctoral, créé par décret n°2009-464 du 23 avril 2009, remplace notamment les contrats d'allocataire de recherche et de moniteur de l'enseignement supérieur dont bénéficiaient nombre de jeunes chercheurs engagés dans la préparation d'une thèse de doctorat.

Ce nouveau contrat doctoral vise principalement :

- à établir un **cadre contractuel unique**, plus protecteur que les dispositifs précédents, applicable à tous les employeurs publics concernés ;
- à intégrer pour chaque doctorant dans un seul contrat **l'ensemble des activités liées directement à la préparation de son doctorat mais aussi aux activités annexes présentant un intérêt pour l'ouverture professionnelle du doctorant** ;
- à fixer un **cadre unique à la rémunération**, sous forme de « plancher » ;
- à **garantir une protection sociale complète**.

Il est ouvert à tout doctorant inscrit en première année de thèse depuis moins de six mois. Il est conclu pour une durée de trois ans et peut être prolongé d'un an, si des circonstances exceptionnelles concernant les travaux de recherche du doctorant contractuel le justifient ou pour des raisons liées à la vie personnelle du doctorant comme une maternité ou un congé maladie.

Les activités confiées au doctorant contractuel peuvent être exclusivement consacrées à la recherche mais également inclure d'autres tâches appelées aussi missions :

♦ la mission « enseignement » (ex monitorat) : le service d'enseignement confié à un doctorant contractuel ne peut excéder un tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants-chercheurs défini à l'article 7 du décret du 6 juin 1984, soit un service de 64 HETD ou HETP selon les dispositions en vigueur à compter du 1er septembre 2009. Le CIES Sorbonne-Dauphine, dans le cadre d'une convention CIES Sorbonne-Dauphine, à gérer la formation de nos doctorants contractuels chargés d'une mission d'enseignement.

♦ la mission « information scientifique et technique » à hauteur d'un sixième du temps de service (soit 268 heures ou 32 jours).

♦ la mission « valorisation de la recherche » à hauteur d'un sixième du temps de service (soit 268 heures ou 32 jours).

♦ la mission de « conseil ou d'expertise pour les entreprises ou les collectivités publiques » (ex mission de doctorat-conseil) à hauteur d'un sixième du temps de service (soit 268 heures ou 32 jours).

La rémunération mensuelle minimale brute des doctorants contractuels a été fixée par arrêté et est indexée sur la valeur du point fonction publique. Elle s'élève à 1671,54 €¹ si le doctorant consacre la totalité de son temps de travail aux activités de recherche destinées à la préparation du doctorat et à 2008,60 € si son service intègre l'une des missions citées ci-dessus. Les employeurs peuvent la fixer au-delà de ces planchers.

¹ Au 1^{er} octobre 2009

29 contrats doctoraux ont ainsi été signés par Dauphine depuis la rentrée 2009 :

- 20 sur la base de la dotation « normale » reçue par l'établissement,
- 4 destinés à des doctorants issus de l'ENS Cachan et de l'Ecole Polytechnique,
- 2 fléchés sur des thèmes prioritaires,
- 3 financés par des mécènes extérieurs.

| | Financement public de base | Financement public "ENS et X" | Financement public "thèmes prioritaires" | Financement privé |
|----------------|----------------------------|-------------------------------|--|-------------------|
| EDDIMO | 5 | 2 | 2 | 1 |
| EDOCIF | 4 | 1 | 0 | 1 |
| EDOGEST | 8 | 1 | 0 | 1 |
| EDOSSOC | 3 | 0 | 0 | 0 |
| | 20 | 4 | 2 | 3 |

Répartition des contrats doctoraux 2009-2010 par nature et par ED

Parmi les 29 doctorants contractuels, 15 ont choisi d'opter pour la mission « enseignement » en sus de leur contrat de base et 2 ont opté pour une mission « valorisation ».

F.A.Q.

☞ **Un doctorant contractuel peut-il exercer une partie de ses missions dans un établissement différent de celui qui l'emploie ?**

Oui, à condition qu'une convention soit conclue entre l'établissement employeur, celui dans lequel le doctorant exerce sa mission complémentaire et le doctorant contractuel. Le doctorant n'a, en tout état de cause, qu'un seul employeur.

C'est le cas pour quelques uns de nos doctorants contractuels, qui exercent leurs missions d'enseignement hors Dauphine : à l'ENS Cachan ou à Paris 12 par exemple.

☞ **Quelle est l'incidence du nouveau statut de doctorant contractuel sur les financements apportés aux doctorants par les associations caritatives, les collectivités territoriales... ?**

Quelle que soit l'origine des financements apportés à l'établissement (collectivité territoriale, mécénat, etc.), l'établissement a la possibilité de créer des contrats doctoraux dès lors que le montant des financements dont il dispose lui permet de rémunérer le doctorant contractuel conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 avril 2009.

C'est ainsi que Dauphine a mis en place xxx contrats doctoraux grâce à des financements ad hoc reçus de la Fondation partenariale Paris-Dauphine, du Fonds AXA ou encore de la CNAMTS.

☞ **Le service des doctorants contractuels peut-il être modifié en cours de contrat ? Si oui, de quelle façon ?**

Au moment de la signature du contrat, les deux parties (université/employeur et doctorant) s'entendent sur les missions confiées au doctorant par l'université (ex : contrat exclusivement consacré à la recherche, contrat associant un service de recherche et l'une des 4 missions proposées par le décret, contrat associant un service de recherche et une combinaison des 4 missions proposées).

Ensuite, le chef d'établissement arrête le service que le doctorant sera effectivement chargé d'assurer au cours de l'année universitaire à venir, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche ou de l'équipe de recherche concernée et avis du doctorant contractuel.

Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre des parties souhaite modifier l'objet du service confié (par exemple, passer d'un contrat exclusivement consacré à la recherche à un contrat comprenant un service de diffusion de l'information scientifique et technique - ou passer d'un contrat comprenant un service d'enseignement à un contrat prévoyant un service de valorisation), un avenant sera signé par les deux parties et annexé au contrat doctoral -sauf si cette combinaison a été prévue dans le contrat initial.

☞ **Le cumul d'activités est-il autorisé ?**

Non. En vertu des dispositions de l'article 5 du décret, le doctorant contractuel ne peut cumuler son activité avec une charge complémentaire relevant des activités susceptibles de lui être confiées dans le cadre de son contrat doctoral, c'est-à-dire :

- une activité d'enseignement ;
- une action de diffusion de l'information scientifique et technique ;
- une mission de valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique ;
- des missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation.



UNE ECOLE DOCTORALE UNIQUE A DAUPHINE A LA RENTREE 2010

La future ED unique a fait l'objet de nombreuses discussions tant au niveau du Conseil de la MEDoc que du Conseil scientifique. Ce dernier a en effet débattu longuement de l'organisation et de la gouvernance de cette future entité lors de ses séances d'octobre à janvier.

Le 21 janvier 2010, le Conseil scientifique a proposé, en accord avec l'Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, les lignes directrices suivantes (approuvées à l'unanimité moins une abstention) :

- **Programmes Doctoraux et responsables des programmes doctoraux**
 - l'école doctorale unique de Dauphine est structurée en programmes doctoraux qui sont ancrés dans les centres de recherche.
 - Chaque programme doctoral définit son offre de formation.
 - La mise en œuvre des offres de formation des programmes doctoraux à la rentrée 2010 se fait sur la base des programmes doctoraux des écoles actuelles.
 - Les responsables des programmes doctoraux sont nommés par le Conseil scientifique sur proposition des centres de recherche.
- **Gouvernance**
 - Les 8 disciplines (économie, gestion, informatique, mathématiques, droit, sociologie, sciences politiques et langues) sont représentées au Conseil de l'école doctorale unique
 - Les responsables des programmes doctoraux ont vocation à participer au Conseil de l'école doctorale unique.

- Le **Conseil de l'école doctorale unique est constitué selon le modèle suivant :**

Un Conseil à **20 membres :**

- **9 PR ou HDR permanents de Dauphine :**

1 par discipline nommés par le Conseil scientifique sur proposition des Centres de recherche + le Directeur nommé par le président sur avis du Conseil scientifique et du Conseil de l'école doctorale unique

- **1 IATOSS :**

nommé par le Conseil scientifique sur proposition du Directeur de l'école doctorale unique

- **6 extérieurs**

choisis à parts égales, parmi les personnalités françaises et étrangères compétentes, dans les domaines scientifiques d'une part, et dans les secteurs industriels et socio-économiques concernés d'autre part - nommés par le Conseil scientifique sur proposition des Centres de recherche selon la répartition suivante : 1 par l'I2D, 1 par le DRM, 1 par le LEDa, 1 par l'IRISSO, 1 par le LAMSADE, 1 par le CEREMADE.

- **4 étudiants doctorants :**

élus conformément à l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.

● **Actes de gestion des études doctorales**

Le Directeur de l'école doctorale unique sollicite, préalablement à chaque acte légal nécessitant sa signature, **l'avis scientifique du responsable du programme doctoral auquel est rattaché le doctorant.**

● **Contrats doctoraux**

La proposition de **répartition des contrats doctoraux** est faite par le Conseil de l'école doctorale unique sur la base de l'acquis. Lorsque le Conseil décide une distribution différente, il est indiqué au procès-verbal de la réunion que l'attribution différente est temporaire et que la discipline créancière a vocation au retour lors d'une nouvelle répartition annuelle.



UTILISATION DE LA VISIOCONFERENCE LORS DE LA SOUTENANCE DE THESE

Suite à un problème survenu à l'automne 2009, le Conseil scientifique réuni en formation plénière le jeudi 5 novembre 2009 a voté à l'unanimité la règle suivante :

« **Les membres du jury présents physiquement lors de la soutenance doivent permettre d'assurer une composition du jury conforme à l'arrêté du 7 août 2006.** »



RECHERCHE ET VALORISATION

JOURNEE DE LA RECHERCHE 2010 ... A VOS AGENDAS

La Journée de la Recherche 2010 se tiendra le mardi 16 mars de 12h à 20h en Amphi 8.

Après un déjeuner convivial autour d'un buffet, l'après-midi sera consacré à la **présentation de travaux de recherche par des enseignants-chercheurs et des chercheurs**

dauphinois dans un langage accessible par tous. La journée s'achèvera par la **cérémonie solennelle de remise des doctorats à la promotion 2009** suivie d'un cocktail.

Plus de détails sur <http://www.journeerecherche.dauphine.fr/>



COMMENT UTILISER L'ANR ?

De nombreux contrats financés par l'ANR dans le cadre des programmes nationaux non thématiques BLANC ou JCJC ou de programmes thématiques (SHS et STIC) sont actuellement en cours à Dauphine. Mais il existe aussi d'autres raisons d'utiliser l'ANR, notamment :

- ♦ en répondant à la consultation actuellement cours sur les choix d'orientation thématique,
- ♦ en participant aux instances scientifiques de l'ANR : en devenant membre des comités de pilotage, des comités de sélection, des comités sectoriels ...

*** Programmation : répondre à la consultation épistolaire**

Chaque année, l'ANR envoie une lettre aux présidents d'université pour leur demander quels sont les sujets qu'ils aimeraient voir présents dans la programmation. C'est un moyen, très en amont, de participer aux choix d'orientation thématique de l'ANR. *La consultation 2010 est en cours à l'intérieur de Dauphine.*

*** Présenter des idées d'Ateliers de Réflexion Prospective**

Les ARP permettent de mobiliser des communautés scientifiques pour analyser un problème nouveau.

*** Répondre aux Appels à Projets non thématiques et thématiques**

Les projets permettent d'obtenir des petits équipements, le financement de dépenses de laboratoires, des emplois à durée déterminée de post-doctorants, de doctorants (avec des exceptions), des stages, des participations à des congrès, des dépenses de brevetage ...

*** Obtenir des Chaires d'excellence**

Appel à projets non thématiques. Trois types : junior longue durée (4 ans), senior courte durée (2 ans) ; 1 M€ max pour les chaires senior et 0,5 M€ pour les Chaires junior. Possibilité de financer raisonnablement les frais d'installation et de séjour. Financement de salaires et frais de recherche.

*** Obtenir le financement de « retours de post-doctorants »**

Appel à projets non thématique. Intéresse les doctorants français à l'étranger et les jeunes chercheurs étrangers ayant fait leur thèse en France. Financement de leur salaire (max. 3100€ brut/mois) et autres moyens dans une limite de 0,7M€.

*** Projets Jeunes Chercheuses et jeunes chercheurs**

Appel à projet non thématique. Pour les moins de 40 ans. Projet sans partenariat. Durée de 2 à 4 ans. Le coordinateur doit être un permanent d'une université ou d'un organisme s'engageant à hauteur de 9 hommes.mois minimum. *Clos pour 2010.*

*** Projets de recherche partenariale**

Appel à projets « partenariaux » (thématiques) pour lesquels il est indispensable qu'il y ait un partenaire entreprise-recherche publique.

* Labellisation par les pôles de compétitivité

Les laboratoires universitaires liés à des pôles de compétitivité peuvent obtenir un label de ces pôles sur les projets qu'ils soumettent. En cas de succès, un pourcentage du montant total est attribué au laboratoire dans le but de renforcer les liens internes au pôle.

* Projets « émergence »

L'appel à projet « émergence » est destiné à financer des projets présentés par des cellules de valorisation dans un but de maturation de leur intention d'innovation.

* Coopérations internationales

Trois types de financements sont possibles pour faciliter les coopérations scientifiques internationales :

Les appels à projets dans le cadre des Eranets ; Les appels à projets dans le cadre d'une ouverture internationale des programmes non thématiques ; Les appels à projets transnationaux résultant d'accords entre agences de recherche.

* Participation aux instances scientifiques de l'ANR

De nombreux universitaires peuvent être appelés à participer *intuitu personae* aux différentes instances de la vie scientifique de l'ANR : expertises scientifiques, comités sectoriels, comités de sélection, comité de pilotage, conseil de prospective.

La liste des AAP ouverts est donnée en annexe à la Lettre.

Pour en savoir plus : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAPProjetsOuverts>



OSEO ET LE CENTRE FRANCILIEN DE L'INNOVATION

La Région Ile-de-France a mis en place un dispositif de soutien à l'innovation qui vise à susciter, stimuler et accompagner les innovations qui répondent à ces exigences.

Créé fin 2008 dans le cadre de la refonte du schéma régional de soutien à l'innovation technologique, voulue par la Région Ile-de-France, l'Etat et OSEO innovation, le Centre Francilien de l'Innovation est placé au cœur de ce dispositif.

Aide à la maturation de projets innovants

- ❖ *Finalité*: développement de coopérations technologiques entre la recherche publique et les PME : appui financier aux projets dans leur phase de gestation (aide au transfert).
- ❖ *Dépenses financées*: surcoût engendré par les activités de transfert vers la PME (étude de marché, faisabilité technique, négociation des contrats, réalisation de prototypes,...).
- ❖ *Montant de la subvention*: max. de 30.000 €.

Aide aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité - Projets sélectionnés par appels à projets dans le cadre du Fonds Unique Interministériel (FUI).

- ❖ *Finalité*: développement de nouveaux produits ou services à fort contenu innovant conduisant à une mise sur le marché dans un délai de 5 ans.

- ❖ *Condition*: Labellisation du projet par un pôle de compétitivité et réalisation du projet en majorité sur le territoire du pôle (logique territoriale).
- ❖ *Dépenses financées*: frais de personnels, amortissements d'équipements et de matériels de recherche, travaux de sous-traitances directement liées au projet confiés notamment à des laboratoires.
- ❖ Projet d'une *durée* moyenne de 1 à 2 ans.
- ❖ *Budget* moyen de 1M € max.

Aide au projet d'innovation stratégique industrielle - Programme ISI

- ❖ *Finalité*: développement de projets collaboratifs d'innovation stratégique de grande ampleur rassemblant au moins deux entreprises et présentant des ruptures technologiques significatives et des objectifs industriels (produits, procédés, services) explicites et prometteurs.
- ❖ Projets d'une *durée* de 5 à 10 ans.
- ❖ *Budget* maximum de 10 M €.
- ❖ *Dépenses financées* : dépenses engagées lors des phases de recherche industrielle et de développement expérimental du projet: coûts de personnel, prestations externes, brevets, amortissements des équipements, ...

Aide aux jeunes pour l'innovation

- ❖ *Finalité*: développer un projet d'innovation dans le cadre de la scolarité, avec le soutien d'un tuteur qualifié.
- ❖ *Dépenses financées* : dépenses externes d'achat de matériel non récupérable, de sous-traitance ou de conseil extérieur, de frais de déplacements, de recherche documentaire ou de personnel internes à l'établissement de formation.
- ❖ *Montant* : subvention pouvant financer jusqu'à 50% des dépenses totales du projet, dans la limite de 6000 € TTC.

N'hésitez pas à prendre contact avec le pôle valorisation du SCRIV si vous avez un projet à faire financer.

Pour en savoir plus

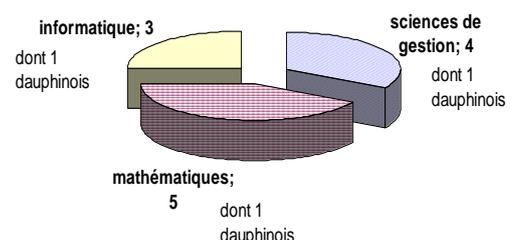
- http://www.oseo.fr/votre_projet/innovation/aides_et_finance_ments/aides
- <http://www.innovation-idf.org/fr/index.php>
- <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>



BILAN HDR 2009

12 HDR ont été soutenues à Dauphine en 2009 dont 3 par des enseignants-chercheurs dauphinois

12 HDR soutenues en 2009 à l'Université Paris-Dauphine



Source PS/SCRIV- 08/02/10



LA BASE DE PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITE : UNE VISIBILITE ACCRUE – PREMIERES TENDANCES

Depuis sa mise en service en juin 2009 la base de publications (<http://basepub.dauphine.fr/>) n'a cessé de s'enrichir. Elle atteint aujourd'hui plus de 3 200 notices descriptives, dont environ 37% sont accompagnées de texte intégral. Hormis la validation des dépôts effectués par les chercheurs, l'équipe de la bibliothèque travaille sur la base selon deux directions : la poursuite des validations des notices récupérées de HAL et de la base du LAMSADE, et la récupération des communications et interventions de colloques. Les interventions accessibles depuis les pages web des colloques disparaissent rapidement de l'Internet ; leur récupération nécessite souvent pour les années antérieures à 2003 l'exploration des archives du web et est effectuée systématiquement sur les colloques repérés comme régulièrement fréquentés par les chercheurs de l'université.

La mise en valeur des travaux déposés dans la base se poursuit. Désormais les notices affectées d'un code JEL sont automatiquement versées dans la base de publications européenne en économie Economists Online (<http://www.economistsonline.org/>), qui à son tour transmet depuis la semaine dernière les notices accompagnées de texte intégral dans RePEc (Page EconPapers: <http://econpapers.repec.org/paper/nerdauphi/>, page IDEAS: <http://ideas.repec.org/s/ner/dauphi.html>).

En outre, la base sera très prochainement régulièrement moissonnée, toutes disciplines confondues cette fois, par OALster, le principal moteur de recherche généraliste moissonnant les bases de publications. Les publications sont également très visibles sur Google et Google Scholar, et quelques interrogations du logiciel d'analyse de citations Publish or Perish permettent de conclure que, à un degré différent selon les chercheurs, le dépôt dans la base améliore globalement la mise en valeur des documents insuffisamment visibles auparavant et accroît leur possibilité d'être cités.

Christine Okret-Manville - SCD



LE NUMERO 3 DE DAUPHINE RECHERCHES, LE MAGAZINE DE LA RECHERCHE A DAUPHINE EST PARU EN DECEMBRE 2009.

Nouvel outil de communication au service de la recherche dauphinoise, ce magazine a pour vocation d'être largement diffusé au sein de notre université mais également à nos partenaires du monde économique avec lesquels Dauphine collabore.

Au sommaire du N°3 :

- ▶ *Français-Anglais : juste un malentendu* par Christine GEOFFROY (CICLaS)
- ▶ *Concurrence normative : liens entre normes juridiques et développement économique* par Arnaud RAYNOUARD (I2D)

▶ *Solutions robustes contre solutions optimales* par Daniel VANDERPOOTEN (LAMSADE)

En ligne : <http://www.dauphine.fr/fr/recherche-et-valorisation/dauphine-recherches.html>



SEMESTRES SABBATIQUES « MAISON » POUR LES PROFESSEURS ET MAITRES DE CONFERENCES

Conformément aux décisions prises lors de la préparation du contrat quadriennal 2009-2012 relatives au développement d'une politique RH des enseignants-chercheurs, le Conseil scientifique a décidé le **financement de semestres sabbatiques, exclusivement pour des projets de recherche, à des professeurs et maîtres de conférences** ayant au moins 3 ans d'ancienneté. Ces semestres sabbatiques ne sont pas cumulables avec les CRCT et les délégations.

L'appel à candidatures a été ouvert du jeudi 22 octobre au jeudi 19 novembre 2009 :

Les demandes ont été évaluées par la Commission d'évaluation du Conseil qui a soumis ses conclusions au Conseil scientifique en formation restreinte du 3 décembre 2009. Les candidatures retenues (2 profs et 4 MCF) ont été approuvées par le CA en formation restreinte du 14 décembre 2009.



DECHARGES DE SERVICE AUX NOUVEAUX MAITRES DE CONFERENCES

Dauphine a renouvelé cette année le nouveau dispositif, d'**attribution de décharges de service aux Maîtres de conférences nouvellement recrutés**.

Mis en place lors de la rentrée 2008, ce dispositif avait permis à la moitié des nouveaux Maîtres de conférences de bénéficier d'une décharge d'enseignement de 30%.

A la rentrée 2009, 4 d'entre eux ont renouvelé leurs demandes et 17 en ont bénéficié pour la première fois.



RECLASSEMENT DES JEUNES MCF

En application des nouvelles dispositions du décret 2009-462 du 23 avril relatif aux règles de classement des personnes nommées dans le corps des Enseignants-Chercheurs des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, une **nouvelle responsabilité incombe désormais au Conseil scientifique**. Il doit donner un **avis sur le classement des maîtres de conférences**. Sont concernés les maîtres de conférences titularisés au 1^{er} septembre 2009 et les maîtres de conférences stagiaires en 2009/2010.

Le maître de conférences a un an pour transmettre son dossier à la DRH qui examine la recevabilité de la demande puis la présente devant le conseil scientifique en formation restreinte.

Pour les Maîtres de conférences titularisés avant le 1^{er} septembre 2009, la possibilité de déposer une demande de reclassement a été introduite dans la Loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 (article 125). La demande doit être formulée au plus tard 6 mois à compter de la promulgation de la loi.



MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

« CORPS PROFESSORAL »

Le Président Laurent Batsch a souhaité, en fin d'année 2009, la mise en place d'un **Groupe de travail sur le corps professoral**. Dans la lettre de mission adressée au Vice président du Conseil scientifique, le Président rappelle que « La gestion du corps des enseignants-chercheurs est un des trois principaux défis des années à venir pour Dauphine, au côté de l'internationalisation et du financement de notre université ».

L'objectif fixé au groupe de travail est la **proposition d'un texte de référence sur le corps professoral permanent, son rôle, ses structures, ses modes de recrutement**.

Dans un premier temps, le groupe doit :

- **établir l'inventaire de l'ensemble des sujets afférents à sa mission,**
- **les hiérarchiser en fonction de leur urgence et de leur faisabilité.**

Un plan de travail présentant un échéancier pour chaque sujet, avec les moyens organisationnels nécessaires à leur réalisation sera présenté aux Conseils d'ici la fin du premier trimestre.

Composition du Groupe de travail :

Fabien Blanchot, Régis Bourbonnais, Cynthia Carey, Anne-Laure Chagnon, Renaud Dorandeu, Chantal Duchene , Najat El-Mekkaoui, Valérie Fleurette, Marie-Laure Guibert, Bernard Guillochon, Marie-Eve Joel, Elyès Jouini, Pierre Levy, Ridha Mahjoub, Magdalena Miatello, Stéphane Mischler, Marie-Christine Monsallier, Vincent Moreau, Bernard Pras, Fabrice Riva.



LES CENTRES DE RECHERCHE ONT ACCUEILLI DEPUIS LA RENTREE 2009 :

| centre de recherche | NOUVEAUX ARRIVANTS | grade |
|---------------------|--------------------|-------|
| CEREMADE | DENIS Emmanuel | MCF |
| CEREMADE | GLASS Olivier | PR |
| CEREMADE | LAMBOLEY Jimmy | MCF |
| CEREMADE | LEHEC Joseph | MCF |
| CEREMADE | MEZIANI Katia | MCF |
| CEREMADE | NOUAILI Nejla | MCF |

| | | |
|---------|-----------------------------|----------|
| CICLaS | BOURREL Véronique | PRAG |
| DRM | DAMERON stéphanie | PR |
| DRM | BENOIT Florence | MCF |
| DRM | DAVID Albert | PR |
| DRM | DE LA BRUSLERIE Hubert | PR |
| DRM | DE VAUJANY François-Xavier | PR |
| DRM | DUFAY Maryse | ITA CNRS |
| DRM | ELIE-DIT-COSAQUE Christophe | MCF |
| DRM | FABRE Karine | MCF |
| DRM | HUSSENOT Anthony | MCF |
| DRM | LABARDIN Pierre | MCF |
| DRM | LAGUNA Marie-Aude | MCF |
| DRM | SRECKI Virginie | PRAG |
| DRM | VICENS Christine | IGE |
| I2D | DELZANGLES Béatrice | MCF |
| I2D | DREYFUS Jean-David | PR |
| IRISSO | PENALVA Elise | MCF |
| IRISSO | TENRET Elise | MCF |
| LAMSADE | THACH Aymeric | IGE CNRS |
| LAMSADE | CORNAZ Denis | MCF |
| LAMSADE | MORETTI Stefano | CR |
| LAMSADE | OZTURK Meltem | MCF |
| LEDa | CHEVALLIER Julien | MCF |
| LEDa | LEDEZMA Ivan | MCF |
| LEDa | SAMSON Anne-laure | MCF |



Recherche en Europe : quelques publications

➤ La Commission Européenne a publié en 2009 une **étude sur les mesures du transfert de connaissances issues des organismes publics de recherche en Europe**.

Le document est accessible à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/invest-in-research/pdf/download_en/knowledge_transfer_web.pdf

➤ PRO INNO Europe, le centre d'analyse et de développement de la politique communautaire d'innovation vient de publier un rapport intitulé « **L'impact de la recherche à financement public sur l'innovation. Une analyse des programmes cadres européens pour la recherche et le développement** ». Le rapport analyse les projets financés par les 5^e (1998-2002) et 6^e PCRD (2002-2006).

Le document est accessible à l'adresse suivante :

http://www.proinno-europe.eu/www.proinno-europe.eu/admin/uploaded_documents/NBNA23100ENC.pdf



1^o projet ERC à Dauphine

Félicitations à **Stefano Olla**, Professeur au CEREMADE, dont le projet ERC (European Research Council) coordonné par l'Università degli studi di Roma Tor Vergata vient d'être accepté par la Commission Européenne. Son projet porte sur les **lois macroscopiques et les systèmes dynamiques**.

Les projets ERC (programme « Idée » du 7^e PCRD), très sélectifs, visent à financer la recherche « exploratoire » dans tous les domaines scientifiques. Ces projets sont financés sur la base de propositions présentées par les chercheurs sur des thèmes de leur choix qui sont évalués sur le seul critère de l'excellence, appréciée par des pairs. La mise en oeuvre de ce programme est assurée par le Conseil Européen de la Recherche.



LES DISTINCTIONS



Norbert Alter, professeur, membre de DRM a reçu le **STYLO d'OR 2009** pour son ouvrage "**Donner et prendre La coopération en entreprise**", paru aux Editions La Découverte.

Le "Stylo d'or" est un prix attribué par un jury d'experts membres du comité de rédaction de la revue «Personnel» (ANDRH).

http://www.editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Donner_et_prendre-9782707157522.html



Mardi 29 septembre 2009, le **Prix du Livre RH 2009 Sciences Po-Syntec Recrutement-Le Monde** a été décerné au livre intitulé « **Quand les cadres se rebellent** » (Vuibert, Paris, 2008) co-écrit par **Jean-Claude Thoenig**, Directeur de recherche CNRS, membre de DRM et David Courpasson, professeur à l'EM-Lyon. Ce prix est le troisième que reçoit cet ouvrage. Il a déjà reçu en 2008, deux autres prix : le Prix « Mutation et Travail », attribué par Métis Group (agence de communication et conseil RH) et le Prix du « Stylo d'Or » 2008, qui le consacra meilleur livre de l'année, attribué par l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH).

Vincent Gayon, ATER doctorant à l'IRISSO sous la direction de B. Gaïti, a remporté cette année le **premier prix du jeune auteur de la revue Sociologie du travail** pour son article « **Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail** ».

Eléments de sociologie de la forme "rapport" (publié dans Sociologie du travail, vol. 51, n° 3, p. 324-342). L'article est disponible en ligne en accès distant sur www.bu.dauphine.fr (Elsevier Science Direct).

Christian Guénod a reçu le **prix de la revue Concurrences** pour sa thèse intitulée « **Théorie juridique et économique du régulateur sectoriel** » sous la direction de M.-A. Frison-Roche.

Des dauphinois lauréats des prix honorifiques et solennels 2009 de la Chancellerie des universités de Paris

Deux Maîtres de conférences nommés à la rentrée 2009 à Dauphine sont lauréats de **prix honorifiques de la Chancellerie des universités de Paris en économie** :

- **Julien Chevallier** a reçu le prix André Isoré
- **Anne-Laure Samson** a reçu le prix Nogaro.

Par ailleurs, **3 prix solennels** ont été décernés par la **Chancellerie** en décembre 2009 à des docteurs 2008 de notre université :

- ❖ Le prix Aguirre-Basualdo en sciences économiques et gestion décerné à **Jacques Pelletan** pour sa thèse "Fondements économiques d'une politique de sécurité : l'exemple du risque de criminalité". Directeur de thèse : Professeur Jean-Hervé Lorenzi.
- ❖ Le prix Louis Forest en sciences économiques et gestion décerné à **Aurélie Leclercq-Vandelannoitte** pour sa thèse "Le contrôle organisationnel et les systèmes d'information mobiles : une approche foucauldienne". Directeurs de thèse : Professeurs Michel Kalika et Henri Isaac.
- ❖ Le prix Pirou, Aguirre-Basualdo en sciences économique et gestion décerné à **Anne-Catherine Sautereau-Moquet** pour sa thèse "Les systèmes de contrôle d'une stratégie de responsabilité sociétale. Les cas Lafarge et Danone". Directeur de thèse : Professeur Henri Bouquin.



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences



Le Grand Prix EADS 2009 de l'Académie des Sciences attribué à Laurent Cohen

Laurent Cohen, directeur de recherche au CNRS, Centre de Recherche en mathématiques de la décision (CEREMADE) a reçu le 19 octobre dernier le **Grand Prix EADS 2009 de l'Académie des sciences**. « Laurent Cohen a approfondi et étendu l'étude et l'utilisation des **contours déformables en imagerie médicale**. Ces modèles, proposés par Demetri Terzopoulos en 1988, sont aujourd'hui utilisés par de nombreux praticiens et ce succès est principalement dû au talent et au travail de Laurent Cohen, en collaboration avec le monde médical. Il s'impose aujourd'hui comme scientifique de référence dans ce domaine. »

Créé en 2007, le Grand Prix EADS de l'Académie des sciences est destiné à récompenser des chercheurs de moins de 50 ans reconnus pour l'originalité, la qualité et l'importance de leurs travaux conduits dans un laboratoire français dans les sciences de l'information, entretenant une coopération avec l'industrie particulièrement fructueuse et/ou ayant eu une contribution majeure sur des sujets ayant un impact applicatif remarquable.



Les mathématiciens et les économistes dauphinois à l'honneur dans les classements européens et internationaux



Pour l'édition 2009 du **classement d'excellence du CHE** (Centrum für Hochschulentwicklung), plus d'une centaine d'entités de l'enseignement supérieur européen proposant des masters ou des doctorats en économie politique, en psychologie et en sciences politiques ont été passées au crible. Huit établissements supérieurs français ont été élus dans le groupe d'excellence. **Dans la filière économie, Dauphine s'est qualifiée** aux côtés de l'USTL (Université des Sciences et Technologies de Lille), l'Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, l'Université Paris-Nord 13 et l'Université Toulouse 1.



Comme lors des années passées, **Dauphine maintient sa position dans le top 500 du classement de Shanghai 2009, aux côtés de seulement 23 autres établissements français.**

Par ailleurs, le classement général est complété cette année pour la première fois par un classement par discipline qui confirme **l'excellence de Dauphine en mathématiques avec une 35e place au rang mondial, après Paris Sud (6e), et l'UPMC (7e).**

Rappelons que d'un point de vue méthodologique, ce classement repose notamment sur les critères suivants mesurant l'activité de recherche de l'établissement : le nombre de Prix Nobel et médailles Fields parmi les anciens et les corps professoraux, le nombre d'articles publiés dans des revues d'excellence comme – dans le domaine des sciences – *Science* et *Nature*, et le nombre de citations de chercheurs.



Médaille d'argent du CNRS

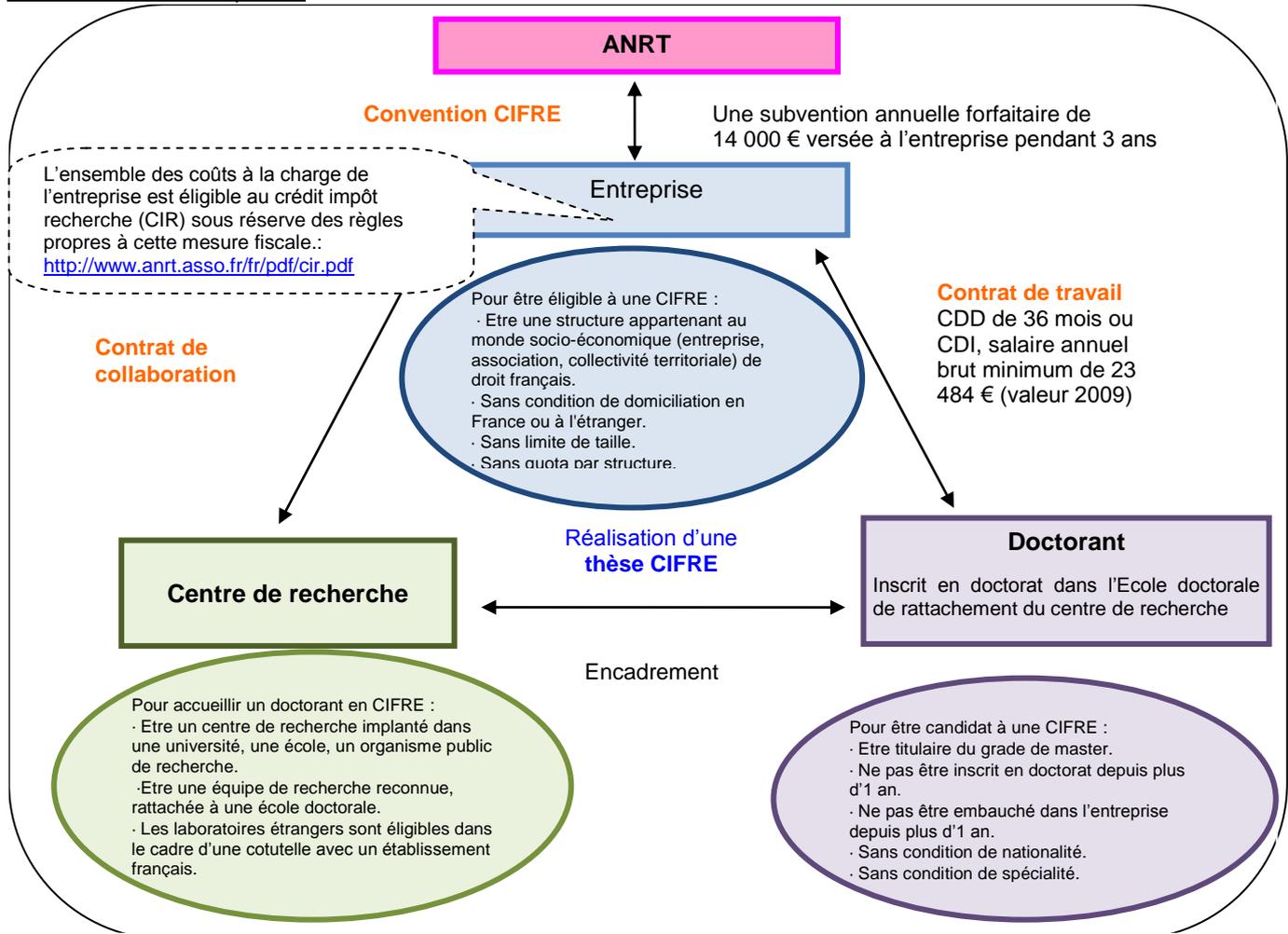
La **Médaille d'argent du CNRS 2009** a été attribuée à **Françoise FORGES**, professeur de sciences économiques, membre du LEDa et Directrice de l'Ecole Doctorale EDOCIF.

La Médaille d'argent du CNRS distingue un chercheur pour l'originalité, la qualité et l'importance de ses travaux, reconnus sur le plan national et international.

DOSSIER SPÉCIAL – LES « CIFRE » à DAUPHINE

Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) associent autour d'un projet de recherche, qui conduira à une soutenance de thèse de doctorat, trois partenaires : une entreprise, un titulaire de master, un centre de recherche. Depuis leur création en 1981, les CIFRE sont gérées et animées par l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) pour le compte du Ministère de la recherche. A ce jour, plus de 15 000 doctorants en ont bénéficié.

Fonctionnement du dispositif :



Les dossiers de demande de CIFRE sont déposés par l'employeur à l'ANRT :

Dépôt des dossiers tout au long de l'année

- Une lettre du directeur de l'Ecole doctorale, attestant l'inscription en thèse ou s'engageant à inscrire le candidat en thèse.
- Une lettre du directeur du centre de recherche confirmant son accord pour accueillir le candidat.
- Le projet scientifique élaboré et validé par le directeur de thèse dans le centre de recherche et par le correspondant scientifique dans l'entreprise.

Délai d'instruction de l'ANRT : 2 mois.

Plus d'information : http://www.anrt.asso.fr/com/imgAdmin/fichescifre_0-4.doc

Lorsque le dossier a été accepté par l'ANRT, **l'entreprise et l'université doivent établir un contrat de collaboration.** Le contrat de collaboration est un élément indispensable au versement de la subvention par l'ANRT à l'employeur.

Le contrat de collaboration

Le contrat de collaboration précise notamment la répartition du temps passé par le doctorant dans les locaux de l'entreprise et dans le centre de recherche de l'université, les questions relatives à la confidentialité, à la propriété intellectuelle (travaux du doctorant mais également, éventuellement, ceux des chercheurs qui participeraient au programme de recherche), la contrepartie financière due par l'entreprise à l'université au titre de l'encadrement scientifique voire de la participation des chercheurs impliqués dans le projet de recherche.

Ce contrat sera négocié et établi par le Pôle valorisation du Service Commun Recherche et Valorisation, en lien avec le responsable scientifique du projet au sein du centre de recherche.

Dans le souci de protéger au mieux ses intérêts, l'université a défini un certain nombre de principes relatifs à la **propriété intellectuelle** et au **financement** minimal qui sera négocié avec l'entreprise. Ces principes ont été validés par l'ANRT.

Deux déclinaisons envisageables pour le contrat de collaboration

Collaboration limitée à l'encadrement d'un doctorant

L'université s'engage à assurer l'encadrement scientifique du doctorant.

Collaboration de recherche

Le doctorant CIFRE participe à un projet de recherche mené conjointement par l'Université et l'entreprise. Lorsque le sujet de la thèse porte sur une problématique de recherche majeure pour un centre, le contrat entre nécessairement dans la présente catégorie car il implique la contribution scientifique effective de personnels de l'université et la production de résultats indépendants des travaux du doctorant

Deux axes à négocier

1. LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Deux points majeurs sur lesquels l'université et l'entreprise doivent converger (voir p.12)

Définition des connaissances antérieures et des résultats

Principes d'utilisation et d'exploitation des connaissances antérieures et des résultats

2. LE FINANCEMENT

(voir p.13)

1. La propriété intellectuelle

Connaissances antérieures

Définition : Les inventions faisant l'objet de demandes de brevet ou de brevet, les logiciels et les publications protégés par le droit d'auteur, etc., dans un domaine identique ou connexe au domaine scientifique du présent projet, obtenus antérieurement, indépendamment ou hors du présent contrat *et nécessaires* à sa bonne exécution *et/ou* à l'exploitation d'un résultat.

Principes : La propriété reste au détenteur d'origine.
L'amélioration d'une connaissance antérieure appartient au détenteur d'origine.

Résultats

Définition : Créés par chaque partie dans le cadre du contrat

- ↗ Indépendamment ⇒ résultats propres d'une partie
- ↘ Conjointement ⇒ résultats communs des parties

→ MAIS qui ne sont ni des améliorations des connaissances antérieures, ni le produit du travail du doctorant.



Propriété à parts égales des résultats communs

Utilisation/Exploitation des connaissances antérieures et des résultats

| | Connaissances antérieures | Résultats propres | Résultats communs |
|--|--|-------------------|-------------------|
| Utilisation à des fins de recherches interne | Gratuitement | | |
| Utilisation interne hors recherche | Conditions préférentielles à négocier L'université distingue l'utilisation interne de la propriété intellectuelle, lorsqu'elle intervient à des fins hors recherches : la PI est ici un outil d'amélioration de la production et donc d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise sur son marché. Il est normal dans ce cas que l'université soit rémunérée. | | |
| Exploitation | Juste retour pour la partie académique | | |

NB : seules l'entreprise et ses filiales (possédées à plus de 50% par l'entreprise) peuvent entrer dans le périmètre du contrat.

2. Le financement

Le contrat de collaboration devra obligatoirement prévoir un financement au profit de l'université.

Les principes de financement suivants ont été adoptés par l'université en fonction d'une classification par taille et par impact économique des entreprises :

| Entreprise ² : | Montant du financement : |
|--|--------------------------|
| Les micro-entreprises (TPE) : | 1000 € par an |
| Les petites et moyennes entreprises (PME) et les associations loi 1901 | 3000 € par an |
| Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) | 8000 € par an |
| Les grandes entreprises (GE) | 10 000 € par an |

Bien entendu, les situations seront étudiées au cas par cas.

Les fonds ne sont pas fléchés et pourront être librement utilisés par le centre de recherche.

Selon l'ANRT, la moyenne constatée des flux financiers de l'entreprise vers le laboratoire académique est de 30 000 € pour les trois ans, soit 10 000 € par an.

Etudiants en master, doctorants, chercheurs vous souhaitez monter un dossier CIFRE, parlez en au plus tôt au Service Commun Recherche et Valorisation !

Le Pôle valorisation du SCRv vous aidera à construire votre projet, vous conseillera dans votre démarche. Le Pôle valorisation est à la disposition des centres de recherche pour trouver les modalités de collaboration les plus adaptées à leurs besoins.

Contacts :

Stéphanie BIROUSTE stephanie.birouste@dauphine.fr
Delphine PRIEUR delphine.prieur@dauphine.fr
01 44 05 44 21 – bureau A420

Pour en savoir plus sur le dispositif CIFRE : <http://www.anrt.asso.fr/>

Document approuvé par le Conseil scientifique du 21 janvier 2010

Les Cifre à Dauphine :

Au 30 janvier 2010, **22 doctorants dauphinois** sont engagés dans un dispositif **CIFRE** accepté par l'ANRT. La moitié d'entre eux sont inscrits en 1^{ère} année.

C'est **EDDIMO** qui compte aujourd'hui le plus de doctorants engagés (**10**) dans une CIFRE. EDOCIF, EDOGEST et EDOSSOC comptent pour leur part respectivement 6, 5 et 3 doctorants CIFRE.

Si la plupart des entreprises partenaires sont de grands groupes (EDF GDF SUEZ, TOTAL, AXA, SNCF, France Télécom, SGAM, Bouygues Télécom, ...) quelques contrats sont proposés par des PME ou des associations.

² catégories d'entreprises telles que définies par le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique

Annexe

à

La Lettre

du **S**ervice **C**ommun **R**echerche et **V**alorisation N°7 – Février 2010

LES APPELS A PROJETS OUVERTS au 1/02/2010

Une sélection d'Appels à projets ANR ouverts :



| Thème | Nom | Date de clôture |
|--|---|-----------------|
| Sciences et Technologies de l'information | <p>Programme CONTENUS ET INTERACTIONS Défi Multimédia : REconnaissance de PERsonnes dans des Emissions audiovisuelles (REPERE)</p> <p>Le défi REPERE s'inscrit dans les objectifs du programme Contenus et Interactions, en partenariat avec la Délégation Générale pour l'Armement (DGA). Il est proposé comme objectif de réaliser un système intégré de reconnaissance de personnes dans des émissions audiovisuelles, en s'appuyant sur les différentes sources d'information présentes dans ces émissions :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'image dans laquelle les personnes sont visibles,- les textes en incrustation dans lesquels le nom des personnes apparaît,- la bande son dans laquelle la voix des locuteurs est reconnaissable,- le contenu du signal de parole dans lequel le nom des personnes est prononcé. <p>De manière à délimiter le problème, on se concentrera sur la détection et reconnaissance conjointe de personnes identifiables (intervenants principaux, supposés connus ou présentés dans l'émission), par opposition à la détection de personnes anonymes (foules, public d'une émission de plateau, etc.)</p> | 1/4/2010 |
| Sciences Humaines et Sociales | <p>ESPACE ET TERRITOIRE : Les énigmes spatiales de la vie en société</p> <p>Au moment où la mondialisation et l'urbanisation bouleversent les cadres sociaux hérités de la modernité industrielle et alors que les préoccupations environnementalistes s'inscrivent dans l'actualité de différents acteurs des sociétés mondialisées, un certain nombre de questions simples mais essentielles méritent d'être posé ; elles concernent notamment la construction des milieux de vie, la place et les usages de l'espace dans la vie quotidienne des individus et des groupes, l'ensemble des problèmes territoriaux qui constituent des clefs de compréhension des dynamiques économiques, sociales et politiques. Si l'appel privilégie les regards "spatialistes", il intègre l'historicité des phénomènes sociaux et invite aux approches multidisciplinaires avec pour objectif de stimuler les recherches critiques et novatrices.</p> <p>Axes thématiques possibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- lectures et représentations des paysages des espaces du mouvement aux espaces fermés et enfermés- Permanences, durabilités, catastrophes, bifurcations, ...- L'institution de l'espace collectif- L'individu spatial : actions et cognition spatiales- L'innovation (sociale, économique, culturelle, politique) spatiale- Autres espaces : les récits, les images et leurs usages | 11/3/2010 |

| | | |
|--------------------------------------|---|-----------|
| Sciences Humaines et Sociales | <p>La création : processus, acteurs, objets, contextes - Édition 2010</p> <p>Ouvert à toutes les disciplines des SHS, l'AAP reprend les orientations de celui proposé en 2008, en proposant un élargissement des domaines concernés.</p> <p>Le champ de l'appel à projets concerne toutes les pratiques esthétiques : littérature, poésie, théâtre, cinéma, danse, opéra, peinture, sculpture, arts plastiques, installations, jeux, photographies, arts numériques et graphiques, bandes dessinées, multimédias, mode, image, musique, architecture, paysages, jardins, arts appliqués, design... Il concerne aussi les domaines des sciences, des techniques, des savoirs, de l'évolution des idées.</p> <p>Cet AAP s'adresse aux différentes disciplines des sciences humaines et sociales : histoire, histoire de l'art, histoire des sciences, littérature, arts du spectacle, archéologie, anthropologie, sociologie, philosophie, épistémologie, esthétique, géographie, architecture, urbanisme, économie, sciences politiques, droit, sciences de l'éducation, sciences de l'information et communication, linguistique, psychologie, sciences cognitives.</p> | 9/3/2010 |
| Sciences Humaines et Sociales | <p>Les Suds, aujourd'hui II</p> <p>Le périmètre des "Suds" est celui défini dans l'AAP 2007, élargi aux territoires de souveraineté française en outre-mer quel que soit leur statut. La dimension temporelle ("aujourd'hui") est également la même. Les aspects relationnels, aussi bien entre les "Nords" et les "Suds" qu'entre les différentes entités spatiales constitutives des "Suds" conservent toute leur importance.</p> <p>La volonté de favoriser la diversification disciplinaire et thématique sur les pays des "Suds" demeure un objectif de première importance, en particulier en ce qui concerne les champs artistiques, littéraires, démographiques et des sciences de l'information et de la communication.</p> <p>L'intérêt affiché en faveur des regards croisés des différentes disciplines sur un même objet ou un même terrain est réitéré, de même qu'est réaffirmé l'intérêt accordé aux analyses comparées.</p> <p><u>Axes thématiques possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Dynamique démographiques et devenir des sociétés dans les pays du Sud La crise du capitalisme financier mondial et sa « contagion » aux Suds Relations internationales, conflits (armés ou pas) Catastrophes, risques, vulnérabilités Les interactions à l'œuvre dans la production de l'insécurité alimentaire mondiale Langages, langues et productions textuelles | 3/3/2010 |
| Programmes non-thématiques | <p>Programme "Chaires d'excellence"</p> <p>Le programme vise à favoriser l'accueil de chercheurs de haut niveau venant de l'étranger en offrant aux meilleurs de ces scientifiques, des moyens pour les aider à réaliser rapidement leur projet de recherche.</p> <p>Trois types de chaires : les chaires "seniors" de courte durée (18 à 24 mois), les chaires "juniors" et les chaires "seniors" de longue durée (36 à 48 mois).</p> <p>Une partie de la dotation pourra être affectée à des mesures d'accompagnement du lauréat (installation et séjour en France).</p> | 16/3/2010 |
| Programmes non-thématiques | <p>Programme "Retour Post-Doctorants" édition 2010</p> <p>Le séjour post-doctoral que les jeunes chercheurs français, mais aussi les jeunes chercheurs étrangers ayant soutenu leur thèse en France, ont la possibilité de faire hors de France représente un atout majeur dans leur parcours scientifique. Le retour de ces jeunes chercheurs est essentiel au développement d'une recherche d'excellence dans notre pays. Le programme "Retour post-doctorants" vise à faciliter ce retour.</p> <p>Le programme fonctionne par appels à projets ouverts à toutes les disciplines de recherche. Les lauréats se voient offrir, pendant une durée maximale de trois ans, les moyens appropriés pour poursuivre, sur le territoire national, leur projet de recherche.</p> | 9/3/2010 |

Appel à projet Emergence de l'ANR

L'objectif du programme Emergence est de favoriser la valorisation des inventions issues de la recherche publique en finançant les études complémentaires nécessaires pour consolider la preuve de concept du produit et aboutir ainsi à la valorisation effective du projet à l'issue du financement, par un transfert du produit ou service vers un partenaire industriel ou par la création d'une entreprise.

Depuis cette année, l'appel concerne les domaines suivants : la santé, le bien être, l'alimentation, les biotechnologies, l'environnement et les écotechnologies (climat, énergie) ainsi que l'information, la communication et les nanotechnologies.

Les critères d'évaluation de ces projets sont:

- La qualité des résultats déjà acquis
- La qualité scientifique et aspect innovant du produit
- Le potentiel de valorisation à l'issue du projet (par création d'entreprise, vente de licence, accord partenariat, taille du marché potentiel et possibilité d'y entrer, concurrence, état d'avancement du projet dans la chaîne de valorisation)
- La maturité du projet en termes d'évaluation de la concurrence, du mode de valorisation, des potentiels de développement...
- La méthodologie et la faisabilité du projet
- État de la propriété intellectuelle

La durée prévue pour ces projets sera comprise entre 18 à 24 mois et le financement accordé par l'ANR de 150 et 250 k€ /projet.

Les structures de valorisation des universités devront obligatoirement être partenaires des projets. Il est donc conseillé aux chercheurs qui souhaiteraient déposer un projet de se rapprocher le plus tôt possible du SCR.V.

| |
|---|
| <p>Ouverture de l'appel à projet Emergence : début février 2010 Fermeture de l'appel à projet Emergence : mai 2010 Publication de la liste des projets sélectionnés : fin septembre 2010 Financement des projets : Automne 2010</p> |
|---|

Pour en savoir plus : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAPProjetsOuverts>

EUROPE ET INTERNATIONALE

Appels à propositions

➤ 7^e Programme Cadre de Recherche et Développement



Le 7^e PCRD définit pour les 7 prochaines années (2007-2013) la politique européenne en matière de financement de la recherche et de l'innovation.

Il s'organise autour de 4 « programmes » :

- Le programme « Coopération » qui finance des activités de recherche collaborative dans des domaines thématiques prioritaires pour les besoins de l'Europe.
- Le programme « People » qui finance les projets de mobilité de chercheurs en Europe.
- Le programme « Capacités » qui finance le renforcement des capacités de recherche et d'innovation en Europe.
- Le programme « Idée » qui finance la recherche dite « exploratoire » (en amont des activités appliquées menées dans le programme Coopération) sans thématiques prédéfinies. Ces activités de recherche seront mises en œuvre par le Conseil Européen de la Recherche (ERC)

Nous attirons votre attention sur **la date limite de soumission des projets suivants** :

- **Programme Coopération- Call 6 ICT : 13 avril 2010**
- **Programme Idée - Projets ERC en SHS pour chercheurs confirmés: 7 avril 2010**
Les projets ERC (programme « Idée » du 7^e PCRD), très sélectifs, visent à financer la recherche « exploratoire » dans toutes les disciplines scientifiques au sein de l'Union Européenne et des pays associés. Ces projets sont financés sur la base de propositions présentées par les chercheurs sur des thèmes de leur choix qui sont évalués sur le seul critère de l'excellence, appréciée par des pairs. La mise en œuvre de ce programme est assurée par le Conseil Européen de la Recherche.
- **Programme People - Marie Curie International Research Staff Exchange Scheme (IRSES): 25 mars 2010**
Les projets IRSES sont des programmes d'échange de personnel (chercheurs, personnel administratif/technique) entre les pays européens et les pays voisins de l'Europe (ou ayant un accord S&T bilatéral avec l'UE).

La liste complète des appels à propositions : <http://cordis.europa.eu/fp7/dc/index.cfm>.

En bas de la page de chaque appel, vous trouverez un certain nombre de documents qu'il est indispensable de lire pour rédiger votre proposition, notamment le programme de travail qui détaille le contenu des programmes et le guide du proposant. Il existe pour les programmes Coopération et Capacités un programme de travail par sous thème.

➤ **COST**



L'Office COST (European cooperation in science and technology) a publié le 27 juin dernier un appel à propositions.

Date limite de soumission des propositions préliminaires (3 pages maximum) : le 26 mars 2010.

Créé en 1971, le programme intergouvernemental COST regroupe 56 pays : 34 pays européens membres, un Etat associé (Israël) et 21 pays qui ont des institutions participantes.

Il est destiné à financer la coopération de scientifiques venant de différents pays, et non la recherche à proprement parler.

Le financement couvre les frais de déplacement, d'organisation de conférences et workshops, de dissémination, des différents partenaires.

Les domaines de recherche sont librement choisis par le candidat.

Les actions COST sont structurées autour de 9 thématiques dont :

- Technologies de l'information et de la communication
- Individus, Société, Culture et Santé

Pour en savoir plus : <http://www.cost.esf.org/participate>

➤ Appels à projets internationaux de l'ANR



Programme Blanc International Edition 2010 :

Le programme Blanc de l'ANR et son volet international ont pour but de donner une impulsion significative à des projets scientifiques bilatéraux ambitieux qui se positionnent favorablement dans la compétition internationale et qui présentent des objectifs originaux, en rupture avec les itinéraires de recherche traditionnels. Cet appel à projets concerne uniquement les propositions communes avec des équipes étrangères entrant dans le cadre des accords de coopération spécifiques mentionnés dans le texte de l'appel.

L'ANR a mis en place des accords de coopération spécifiques avec des agences de financement étrangères.

A chaque accord correspondent des axes thématiques particuliers :

- *Autriche*: avec le FWF (Fonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung)

Tous les champs scientifiques sont concernés mais 3 axes thématiques seront prioritaires dont les mathématiques.

- *Canada*: avec le NSERC (Natural Sciences and Engineering Research Council).

4 axes thématiques ont été retenus dont l'environnement & les écosystèmes saints, et les STIC

- *Chili* : avec la CONICYT (Commission Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique du Chili)

Tous les champs scientifiques sont concernés mais 5 axes thématiques seront prioritaires dont les mathématiques et les STIC

- *Chine* : avec la NSFC (Natural Sciences Foundation of China)

3 axes thématiques ont été retenus dont les STIC

- *Japon* : avec la JST (Japan Science and Technology)

Deux axes thématiques ont été retenus dont les STIC et usages associés.

- *Mexique*: avec le CONACYT (National Council of Science and Technology of Mexico)

4 axes thématiques ont été retenus dont les STIC

- *Singapour*: avec l'agence A*STAR (Singapore's Agency for Science, Technology and Research) 2 axes thématiques ont été retenus dont les STIC

- *Taiïwan* : avec le NSC (National Science Council)

Tous les champs scientifiques sont concernés mais la priorité sera accordée à des projets relevant notamment des Sciences Humaines et Sociales.

La date limite de soumission des dossiers est le 15 avril 2010

Pour en savoir plus :

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAPProjetsOuverts?NodId=17&IngAAPId=300>

Appels à projets franco-allemand en SHS

L'ANR L'Agence nationale de la recherche et la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) lancent la 4^{ème} édition de l'Appel à projets franco-allemand. Cet AAP est ouvert à toutes les disciplines des sciences humaines et sociales. Le dossier devra être déposé par au moins un partenaire français et un partenaire allemand. Il comprend en 2010 une initiative spécifique destinée à promouvoir l'intégration de jeunes chercheurs (niveau post-doc) dans une équipe du pays partenaire. Le candidat devra avoir soutenu sa thèse dans l'un des deux pays, ou en cotutelle dans au moins l'un des deux.

Les projets impliquant la constitution, l'enrichissement ou la valorisation d'infrastructures de recherche de type bases de données sont éligibles si elles s'inscrivent dans le cadre d'un projet de recherche précis et si la pérennité des données et leur mise à disposition sont garanties de façon convaincante dans la demande.

La date limite de soumission des dossiers est le 15 avril 2010.

Pour en savoir plus :

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAPProjetsOuverts?NodId=17&IngAAPId=299>

Appel à projets ORA "Open Research Area in Europe"

L'ANR participe au lancement d'un appel à projets quadrilatéral en sciences sociales, pour la création d'un espace de recherche ouvert entre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

Ce programme est destiné à permettre le financement de projets de recherche intégrés entre des partenaires d'au moins deux des quatre pays participants. Seuls les projets bilatéraux franco-allemands continuent d'être déposés dans l'appel à projets franco-allemand en Sciences humaines et sociales ANR-DFG.

Dans le cadre de cet appel, ouvert à toutes les thématiques et à l'ensemble des sciences sociales, la couverture disciplinaire est susceptible de varier en fonction des agences impliquées dans la demande de financement. Des projets peuvent être déposés dans l'ensemble du champ des sciences sociales, tel qu'il est défini par chaque agence. Dans le doute, il est conseillé aux chercheurs intéressés de se renseigner auprès de leur agence nationale pour vérifier l'éligibilité de leur projet.

La date limite de soumission des dossiers est le 13 avril 2010.

Pour en savoir plus :

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAPProjetsOuverts?NodId=17&IngAAPId=289>

Le pôle valorisation du SCRIV est à votre disposition pour toute information complémentaire et toute aide au montage de votre projet (rédaction de la proposition, budget, ...), sous réserve d'être contacté suffisamment tôt !